



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Premier trimestre 2020

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction - Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président - Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Vice-présidente - Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Claude Breton, Vice-président - Communications et Responsabilité sociale d'entreprise, Tél.: 514 394-8644

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu avec le Rapport annuel 2019. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2020 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition of capital and TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks des prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	page 30
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 31
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 32
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 34
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	pages 36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 39
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 40
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 47-48
Glossaire	page 49

Emplacement des informations du Pilier 3

	Pages
	Informations complémentaires sur les fonds propres
	Rapport réglementaires et informations annuel 2019 du Pilier 3
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés des risques	
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	58 à 62, 63 à 68, 71, 75-76 et 81 à 83
AP1 – Aperçu des actifs pondérés des risques	6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	7
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	95-96
Composition des fonds propres et TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	12-13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾	
TLAC1 – Composition de la TLAC	14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier réglementaires	16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	17
Risque de crédit	
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	58-62 et 67
RC1 – Qualité de crédit des actifs	18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	19
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	72, 96 à 98, 151-152 et 156
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	21, 22 et 26 ⁽²⁾
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	71 à 73 et 171 à 174
RC4 – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	20
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	69
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	24
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	51 et 68 à 70
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (APR) (impact non matériel)	26 à 29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	s.o.
RC9 – NI - Contrôle ex-past de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	s.o.
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	30
	31 à 34 ⁽³⁾
	32
Risque de contrepartie	
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	72-73 et 174
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	33
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	34
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	35
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	36-37
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	38
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	39
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	s.o.
	40
Titrisation	
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	48 à 51, 60 à 62, 70, 72-73, 127, 164, 196 et 199 à 201
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	41-42
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	43-44
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	45-46
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	47-48
Risque de marché	
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché	
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)	
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)	
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires - Premier trimestre 2020 »

(3) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 - Quatrième trimestre 2019 »

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2020	2019			
		T1	T4	T3	T2	T1
		a				
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	19 943	16 826	15 378	13 977	12 547
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
3	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	23,1%	20,3%	19,0%	17,7%	16,3%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655
5	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	6,2%	5,4%	5,1%	4,7%	4,4%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1^{er} novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte de l'impact total de la provision pour pertes de crédit sur le capital réglementaire. Les lignes 1a, 3a et 5a ont été exclues du tableau puisque le BSIF ne permet pas d'adoption transitoire d'IFRS 9 pour la provision pour pertes de crédit.

AP1 – Aperçu de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total de l'actif pondéré en fonction des risques figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine de l'actif pondéré en fonction des risques est présentée dans les parties suivantes.

	T1 2020	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019	T1 2020
	a	b	b	b	b	c
	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	60 155	58 361	56 306	55 225	54 269	4 812
2 dont approche standard (AS)	12 095	10 429	8 911	9 407	8 767	967
3 dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	–	–	–	–	–	–
4 dont approche par critères de classement prudentiels	–	–	–	–	–	–
5 dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	48 060	47 932	47 395	45 818	45 502	3 845
6 Risque de contrepartie (RCC)	5 341	4 800	5 332	5 234	4 443	427
7 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	4 035	3 568	4 060	4 087	3 405	323
8 dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 dont autres RCC	1 132	1 071	1 079	966	762	90
9a dont expositions sur les contreparties centrales	174	161	193	181	276	14
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 364	1 200	1 139	1 151	1 020	109
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽³⁾	1 060	1 121	1 074	943	924	85
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche par transparence	149	105	121	108	101	12
13 Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
14 Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche de repli	–	–	–	86	75	–
15 Risque de règlement	70	57	33	94	41	6
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	646	388	455	439	468	51
16a dont sujet à l'arrangement transitoire	–	(188)	(188)	(188)	(543)	–
17 dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	73	37	40	50	45	6
18 dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	493	463	477	449	966	39
19 dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	80	76	126	128	–	6
20 Risque de marché	4 397	4 276	3 972	3 788	3 964	352
21 dont approche standard (AS)	916	890	983	927	1 041	73
22 dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	3 481	3 386	2 989	2 861	2 923	279
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
24 Risque opérationnel	11 664	11 509	11 319	11 096	10 910	933
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	1 360	1 222	1 233	844	821	109
26 Ajustements du plancher	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036	6 896

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants permettent aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T1 2020						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	12 454	12 454	12 454	-	-	344	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	73 151	75 398	3 520	-	12	71 866	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 488	18 290	18 283	-	7	-	-
Au coût amorti	9 660	9 948	8 733	-	1 215	-	-
	92 299	103 636	30 536	-	1 234	71 866	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	11 689	11 554	-	11 554	-	-	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	58 497	32 741	32 741	-	-	-	-
Aux particuliers	36 845	36 845	36 845	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2 255	2 255	666	-	653	-	936
Aux entreprises et aux administrations publiques	52 376	52 376	52 376	-	14	378	-
	149 973	124 217	122 628	-	667	378	936
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 871	6 871	6 871	-	-	-	-
Provisions pour pertes de crédit	(693)	(205)	(205)	-	-	-	-
	156 151	130 883	129 294	-	667	378	936
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	8 965	9 180	-	9 180	-	7 948	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	387	438	438	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 155	1 155	1 155	-	-	-	-
Goodwill	1 413	1 511	-	-	-	-	1 511
Immobilisations incorporelles	1 420	1 160	-	-	-	-	1 160
Autres actifs	3 258	3 206	3 199	-	-	-	7
	16 598	16 650	4 792	9 180	-	7 948	2 678
Total actif	289 191	275 177	177 076	20 734	1 901	80 536	3 614
Passif							
Dépôts	197 504	197 504	-	-	-	9 924	187 580
Autres							
Acceptations	6 871	6 871	-	-	-	-	6 871
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 263	12 263	-	-	-	12 263	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	22 054	21 536	-	21 536	-	-	518
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	6 982	7 606	-	7 606	-	6 137	-
Passifs relatifs à des créances cédées	20 824	20 824	-	-	-	-	20 824
Autres passifs	6 498	6 498	-	-	-	-	6 498
	75 492	75 598	-	29 142	-	18 400	34 711
Dettes subordonnées	774	774	-	-	-	-	774
Total passif	273 770	273 876	-	29 142	-	28 324	223 065

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2019, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c) à g) ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b), certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T1 2020				
		a	b	c	d	e
		Total	Éléments soumis au ⁽¹⁾ :			
			Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	271 563	177 076	1 901	20 734	80 536
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	50 811	–	–	29 142	28 324
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	220 752	177 076	1 901	(8 408)	52 212
4	<i>Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾</i>	43 072	–	–	43 072	–
5	<i>Expositions futures potentielles ⁽³⁾</i>	12 578	–	–	12 578	–
6	<i>Montants hors bilan ⁽⁴⁾</i>	208 541	46 029	3 136	131 321	–
7	<i>Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral</i>	1 899	–	–	1 899	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	4 236	–	–	4 236	–
9	<i>Différences de valeur</i>	–	–	–	–	–
10	<i>Collatéral pour OFT</i>	(160 004)	–	–	(160 004)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	331 074	223 105	5 037	24 694	52 212

(1) La somme des montants des colonnes b) à e) peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a) puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Est égal à deux fois les obligations liées aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés conformément au cadre de risque de crédit de la contrepartie tiré du tableau L11.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne (a), tandis que dans la colonne (b) à [e], les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (CCF).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

		2020		2019			
		T1	T4	T3	T2	T1	
Référence (1)							
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements							
1	Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport (2)	a + a'	3 072	3 000	2 967	2 953	2 933
2	Résultats non distribués	b	9 556	9 312	9 044	8 889	8 695
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	(7)	16	59	50	65
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	-	-	-
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	22	18	15
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		12 621	12 328	12 092	11 910	11 708
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
7	Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-
8	Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 511)	(1 510)	(1 510)	(1 675)	(1 671)
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 160)	(1 148)	(1 111)	(1 177)	(1 139)
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	-	-	-	-	-
11	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	47	6	(32)	6	(48)
12	Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-
13	Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-
14	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	56	24	41	35	(23)
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(7)	(8)	(5)	(7)	(5)
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	-	-	-
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	-	-	-
19	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	-	-	-	-	-
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-
22	Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-
23	dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-
24	dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-
26	Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		-	-	-	-	-
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(2 575)	(2 636)	(2 617)	(2 818)	(2 886)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		10 046	9 692	9 475	9 092	8 822
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1							
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (2)		2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 (2)	v' + z' + p'	350	350	350	350	350
34	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	5	4	3
35	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-
36	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 800	2 800	2 805	2 804	2 803

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://www.bnc.ca), à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2020		2019		
		T1	T4	T3	T2	T1
		Référence ⁽¹⁾				
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	-	-	-	-	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	(1)
41a	dont : hypothèques inversées	-	-	-	-	(1)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	-	-	-	-	(1)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 800	2 800	2 805	2 804	2 802
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	12 846	12 492	12 280	11 896	11 624
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions						
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	750	750	750	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	9	9	9	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	6	5
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	205	189	183	188
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		964	948	948	951
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2						
52	Instruments de T2 détenus en propre	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)		(55)	(74)	(35)	(55)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ⁱ] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions		(55)	(74)	(35)	(55)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire		-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		(55)	(74)	(35)	(55)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		909	874	913	894
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		13 755	13 366	13 193	12 790

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

		2020	2019			
		T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
60a	Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
60b	Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
60c	Actif pondéré en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
Ratios des fonds propres						
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,7%	11,7%	11,7%	11,5%	11,5%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	14,9%	15,0%	15,2%	15,1%	15,1%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,0%	16,1%	16,3%	16,2%	16,3%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contractuelle spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
67a	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,7%	11,7%	11,7%	11,5%	11,5%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) ⁽¹⁾						
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	436	527	530	551	549
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	340	318	339	301	287
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	204	171	154	37	42
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2						
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	92	81	71	71	70
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	139	118	103	102	97
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	113	108	112	114	118
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	354	347	345	336	326
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)						
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	387	581	581	581	581
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	476	715	715	715	715
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	T1 2020		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		12 454	12 454
Valeurs mobilières		92 299	103 636
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		92 299	103 636
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		11 689	11 554
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		58 497	32 741
Aux particuliers		36 845	36 845
Créances sur cartes de crédit		2 255	2 255
Aux entreprises et aux administrations publiques		52 376	52 376
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 871	6 871
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(693)	(205)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(205)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(488)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		8 965	9 180
Autres		7 633	7 470
Goodwill	e	-	1 511
Immobilisations incorporelles	f	-	1 420
Actifs d'impôt différé			825
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	-
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	620
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	205
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	10
Participations significatives dans d'autres institutions financières			340
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	340
Autres			3 364
Total - Actif		289 191	275 177

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2019, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 173 M\$ et 16 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(millions de dollars canadiens)

	T1 2020		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		197 504	197 504
Instruments financiers dérivés		6 982	7 606
Autres passifs		68 510	67 992
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	(56)
Passifs d'impôt différé			
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	260
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	3
Autres passifs d'impôt différé		-	(263)
Autres		-	68 048
Dettes subordonnée		774	774
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	15
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires			759
Admissibles	r	-	750
Assujettis au retrait progressif	r'	-	9
Total - Passif		273 770	273 876
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		15 071	15 071
Actions ordinaires	a	-	3 028
Surplus d'apport	a'	-	44
Résultats non distribués	b	-	9 556
Autres éléments cumulés du résultat global	c	-	(7)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	-	(47)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		-	14
Autres		-	26
Actions privilégiées			2 450
Admissibles	v	-	2 450
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		350	352
Instruments novateurs			352
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	350
Autres		-	2
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires			
Total - Capitaux propres		15 421	15 423
Total - Passif et capitaux propres		289 191	289 299

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2019, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 173 M\$ et 16 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition de la TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2020	2019			
		T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements						
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	10 046	9 692	9 475	9 092	8 822
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2 800	2 800	2 805	2 804	2 803
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	-	-	-	-	(1)
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2 800	2 800	2 805	2 804	2 802
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	964	948	948	949	951
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	(55)	(74)	(35)	(55)	(28)
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	909	874	913	894	923
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	13 755	13 366	13 193	12 790	12 547
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires						
12	Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	6 259	3 467	2 185	1 196	-
14	dont: montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	-	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	6 259	3 467	2 185	1 196	-
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements						
18	TLAC avant déductions	20 014	16 833	15 378	13 986	12 547
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS ^l SPE)	-	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(71)	(7)	-	(9)	-
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	-	-	-
22	TLAC après déductions	19 943	16 826	15 378	13 977	12 547
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC						
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655
Ratios TLAC et réserves de fonds propres						
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	23,1%	20,3%	19,0%	17,7%	16,3%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	6,2%	5,4%	5,1%	4,7%	4,4%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	dont: réserve contracyclique spécifique à la banque	-	-	-	-	-
31	dont: réserve applicable aux BIS ^l et aux BIS ^m	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1^{er} novembre 2021.

(2) Les fonds propres CET1 et les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales à des tierces parties seront admissibles comme TLAC jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T1 2020						T4 2019					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 028	2 450	759	6 265	–	12 502	2 949	2 450	759	3 467	–	9 625
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	77	–	77	–	–	–	7	–	7
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 028	2 450	759	6 188	–	12 425	2 949	2 450	759	3 460	–	9 618
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 028	2 450	759	6 188	–	12 425	2 949	2 450	759	3 460	–	9 618
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	684	–	684	–	–	–	682	–	682
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	4 536	–	4 536	–	–	–	2 778	–	2 778
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	776	–	1 526	–	–	750	–	–	750
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	192	–	201	–	–	9	–	–	9
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 028	2 450	–	–	–	5 478	2 949	2 450	–	–	–	5 399

		T3 2019						T2 2019					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dettes subordonnées	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2 914	2 450	759	2 185	–	8 308	2 901	2 450	759	1 196	–	7 306
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	2 914	2 450	759	2 185	–	8 308	2 901	2 450	759	1 187	–	7 297
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	2 914	2 450	759	2 185	–	8 308	2 901	2 450	759	1 187	–	7 297
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	682	–	682	–	–	–	696	–	696
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	1 503	–	1 503	–	–	–	491	–	491
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	–	–	750	–	–	750	–	–	750
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	–	–	9	–	–	9	–	–	9
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	2 914	2 450	–	–	–	5 364	2 901	2 450	–	–	–	5 351

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

	2020	2019			
	T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier					
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	289 191	281 458	276 312	269 106	263 355
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	25	3	28	4	(3)
3 Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque ⁽¹⁾	(898)	(897)	(894)	(890)	(904)
4 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	–	–	–	–	–
5 Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽²⁾	6 458	5 873	5 237	5 814	3 808
6 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) ⁽²⁾	4 754	3 164	4 052	3 278	1 920
7 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	24 555	24 141	23 436	22 940	23 050
8 Autres ajustements	(4 376)	(4 840)	(4 210)	(4 134)	(4 571)
9 Mesure de l'exposition du ratio de levier	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655

(1) Les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de l'OSFI d'octobre 2018 permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier – modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2020	2019			
		T1	T4	T3	T2	T1
Divulgence commun du ratio de levier						
Exposition au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	267 659	254 653	252 885	243 584	239 966
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(1 740)	(2 120)	(1 434)	(1 113)	(1 544)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(2 631)	(2 661)	(2 659)	(2 852)	(2 865)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	263 288	249 872	248 792	239 619	235 557
Expositions sur les instruments financiers dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou compensation bilatérale)	3 408	2 868	3 095	3 007	2 483
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	11 995	11 115	10 638	10 058	8 463
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	20	19	20	23	20
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	15 423	14 002	13 753	13 088	10 966
Expositions sur les opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	11 689	17 723	13 928	17 193	15 162
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(520)	(1 038)	(883)	(662)	(2 063)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	5 274	4 202	4 935	3 940	3 983
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	16 443	20 887	17 980	20 471	17 082
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	76 692	75 558	72 873	71 962	71 491
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(52 137)	(51 417)	(49 437)	(49 022)	(48 441)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	24 555	24 141	23 436	22 940	23 050
Fonds propres et expositions totales						
20	Fonds propres de catégorie 1	12 846	12 492	12 280	11 896	11 624
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655
Ratio de levier						
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,1%

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T1 2020						T4 2019							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁶⁾	653	140 102	695	22	27	646	140 060	656	137 240	680	22	32	626	137 216
2	Titres de dette	–	29 100	1	–	–	1	29 099	–	21 740	1	–	–	1	21 739
3	Engagements hors bilan ⁽⁷⁾	24	73 957	73	–	3	70	73 908	25	72 829	74	–	2	72	72 780
4	Total	677	243 159	769	22	30	717	243 067	681	231 809	755	22	34	699	231 735

		T3 2019						T2 2019							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défaillantes		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁶⁾	636	133 921	688				133 869	596	129 857	684				129 769
2	Titres de dette	–	18 382	1				18 381	–	16 360	1				16 359
3	Engagements hors bilan ⁽⁷⁾	14	70 027	76				69 965	24	69 391	62				69 353
4	Total	650	222 330	765				222 215	620	215 608	747				215 481

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurances et les expositions de titrisations.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Suite à l'Amendement Technique du BCBS au sujet de la divulgation du Pillier 3 et tel que requis par le BSIF, la granularité de la provision pour pertes de crédit est produite de manière prospective à partir de T4 2019.

(6) Comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

(7) Par souci d'exhaustivité, les engagements révoqués sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

	T1 2020	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019
	a	a	a	a	a
1 Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	656	636	596	572	593
2 Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	245	255	246	200	226
3 Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(35)	(32)	(48)	(32)	(47)
4 Radiations	(85)	(108)	(78)	(80)	(85)
5 Autres variations ⁽²⁾	(128)	(95)	(80)	(64)	(115)
6 Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	653	656	636	596	572

(1) Incluant les dépôts des institutions financières.

(2) Comprend les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T1 2020					T4 2019				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	78 604	62 124	52 964	3 126	–	74 199	63 670	61 023	2 516	–
2	Titres de dette	29 100	–	–	–	–	21 740	–	–	–	–
3	Total	107 704	62 124	52 964	3 126	–	95 939	63 670	61 023	2 516	–
4	Dont en défaut	378	229	174	32	–	388	207	178	27	–

		T3 2019					T2 2019				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	70 646	63 885	58 392	5 388	–	68 496	61 937	56 564	5 279	–
2	Titres de dette	18 382	–	–	–	–	16 360	–	–	–	–
3	Total	89 028	63 885	58 392	5 388	–	84 856	61 937	56 564	5 279	–
4	Dont en défaut	339	227	195	30	–	332	239	206	31	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases d'ECL.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2020						2019												
	T1			T4									T3						
	Exposition brute en cas de défaut ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	5 574	332	4	-	-	5 910	5 437	337	4	-	-	5 778	5 294	327	4	-	-	5 625	
Pétrole & gaz et pipelines	4 248	3 570	315	-	-	8 133	4 326	3 601	284	-	-	8 211	4 249	3 554	283	-	-	8 086	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 580	2 096	142	-	-	4 818	2 799	2 070	143	-	-	5 012	2 819	2 194	143	-	-	5 156	
<i>Pipelines et autres</i>	1 668	1 474	173	-	-	3 315	1 527	1 531	141	-	-	3 199	1 430	1 360	140	-	-	2 930	
Mines	663	1 101	172	-	-	1 936	669	1 081	159	-	-	1 909	770	917	153	-	-	1 840	
Services publics	3 976	2 932	916	-	-	7 824	3 807	2 435	775	-	-	7 017	3 444	2 274	786	-	-	6 504	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 093	1 208	71	-	-	2 372	1 387	1 188	87	-	-	2 662	1 442	983	102	-	-	2 527	
Fabrication	6 266	2 152	315	-	-	8 733	6 250	2 036	217	-	-	8 503	6 086	2 101	207	-	-	8 394	
Commerce de gros	2 203	771	46	-	-	3 020	2 137	851	47	-	-	3 035	2 217	739	54	-	-	3 010	
Commerce de détail	3 203	1 170	53	-	-	4 426	3 202	1 172	47	-	-	4 421	3 214	1 259	45	-	-	4 518	
Transports	1 623	937	71	242	-	2 873	1 694	845	80	39	-	2 658	1 581	750	74	14	-	2 419	
Communications	1 379	883	200	-	-	2 462	1 553	936	200	-	-	2 689	1 634	856	200	-	-	2 690	
Finance et assurances	30 697	4 174	1 103	148 504	1 864	186 342	34 318	4 102	1 335	138 430	1 982	180 167	32 076	4 069	1 582	135 303	1 676	174 706	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	11 884	3 065	209	-	-	15 158	11 083	2 961	247	-	-	14 291	11 198	2 889	250	-	-	14 337	
Services professionnels	1 681	779	386	-	-	2 846	1 624	760	363	-	-	2 747	1 809	683	356	-	-	2 848	
Éducation et soins de santé	3 268	1 148	7	2	-	4 425	3 393	1 150	7	1	-	4 551	3 352	1 318	8	1	-	4 679	
Autres services	5 782	1 375	450	-	-	7 607	4 880	1 248	398	-	-	6 526	4 691	1 313	381	6	-	6 391	
Gouvernement	9 614	1 520	3	18 511	154	29 802	9 127	1 437	3	15 320	175	26 062	7 795	1 322	3	16 780	205	26 105	
Autres	8 608	46	771	1 388	-	10 813	6 966	34	627	1 365	-	8 992	4 828	33	342	1 056	-	6 259	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	101 762	27 163	5 092	168 647	2 018	304 682	101 853	26 174	4 880	155 155	2 157	290 219	95 680	25 387	4 830	153 160	1 881	280 938	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2019											2018							
	T2					T1						T4							
	Exposition brute en cas de défaut ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	5 080	316	4	-	-	5 400	4 919	288	4	-	-	5 211	4 794	321	4	-	-	5 119	
Pétrole & gaz et pipelines	3 974	3 557	275	-	-	7 806	4 445	3 402	253	-	-	8 100	4 131	3 384	245	-	-	7 760	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 659	2 158	147	-	-	4 964	2 792	2 035	147	-	-	4 974	2 582	2 058	151	-	-	4 791	
<i>Pipelines et autres</i>	1 315	1 399	128	-	-	2 842	1 653	1 367	106	-	-	3 126	1 549	1 326	94	-	-	2 969	
Mines	687	937	135	-	-	1 759	915	976	146	-	-	2 037	959	878	137	-	-	1 974	
Services publics	3 672	2 169	790	-	-	6 631	3 239	1 910	774	-	-	5 923	3 145	1 861	754	-	-	5 760	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 393	867	118	-	-	2 378	1 215	585	109	-	-	1 909	1 236	427	122	-	-	1 785	
Fabrication	5 878	2 151	218	-	-	8 247	5 294	1 999	217	-	-	7 510	5 283	1 878	233	-	-	7 394	
Commerce de gros	2 593	603	56	-	-	3 252	2 092	700	55	-	-	2 847	2 102	693	52	-	-	2 847	
Commerce de détail	3 333	1 162	44	-	-	4 539	3 349	1 018	46	-	-	4 413	2 970	1 052	43	-	-	4 065	
Transports	1 537	775	71	8	-	2 391	1 514	1 066	69	19	-	2 668	1 488	1 070	71	31	-	2 660	
Communications	1 394	882	627	-	-	2 903	1 560	816	819	-	-	3 195	1 608	644	193	-	-	2 445	
Finance et assurances	29 384	3 706	1 573	113 243	1 572	149 478	32 646	3 665	1 444	105 098	3 418	146 271	33 648	3 606	1 118	113 436	4 138	155 946	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	11 092	2 813	236	-	-	14 141	10 484	2 747	244	-	-	13 475	11 107	2 748	204	-	-	14 059	
Services professionnels	1 668	623	354	-	-	2 645	1 519	774	360	-	-	2 653	1 384	704	372	-	-	2 460	
Éducation et soins de santé	3 242	1 401	8	2	-	4 653	3 326	1 318	7	2	-	4 653	3 153	1 219	8	3	-	4 383	
Autres services	4 420	1 406	356	-	-	6 182	4 497	1 473	348	15	-	6 333	4 481	1 320	350	1	1	6 153	
Gouvernement	7 561	1 353	3	15 269	197	24 383	7 617	1 438	3	20 389	232	29 679	5 852	1 288	3	19 979	46	27 168	
Autres	4 726	33	287	1 268	-	6 314	3 839	32	482	822	-	5 175	3 355	32	471	410	13	4 281	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	91 634	24 754	5 155	129 790	1 769	253 102	92 470	24 207	5 380	126 345	3 650	252 052	90 696	23 125	4 380	133 860	4 198	256 259	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2020						2019						2018					
	T1						T4						T3					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	70	23	580	1	3	677	71	22	690	1	-	784	72	20	252	1	-	345
Italie	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	1	-	-	-	2
Portugal	-	-	-	-	31	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	4	36	1 965	11	-	2 016	1	38	33	1	39	112	-	38	-	2	38	78
Total GIIPS	74	60	2 545	12	34	2 725	72	61	723	2	40	898	72	59	252	3	39	425
France	87	77	10 539	104	28	10 835	25	76	2 527	-	52	2 680	22	98	1 706	-	51	1 877
Allemagne	168	32	-	28	318	546	175	34	-	30	27	266	166	10	-	35	-	211
Grande-Bretagne	1 233	44	27 996	3 147	1	32 421	872	15	27 374	2 125	1	30 387	495	3	27 546	1 960	1	30 005
Autre zone Européenne	184	20	6 626	512	18	7 360	118	22	2 696	210	9	3 055	218	22	2 939	227	11	3 417
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	1 746	233	47 706	3 803	399	53 887	1 262	208	33 320	2 367	129	37 286	973	192	32 443	2 225	102	35 935

Ajustement pour l'exposition au collatéral	2020						2019						2018					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total			
Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	1 746	233	1 695	399	4 073	1 262	208	1 267	129	2 866	973	192	750	102	2 017			

	2019						2019						2018					
	T2						T1						T4					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	61	37	257	-	-	355	52	22	317	-	1	392	54	19	6 578	6	-	6 657
Italie	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	99	-	1	100
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40	40	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	14	-	40	54	1	-	14	-	-	15	1	-	-	1	42	44
Total GIIPS	61	37	271	-	42	411	53	22	331	-	41	447	55	19	6 677	7	43	6 801
France	25	52	1 325	1	49	1 452	22	36	1 349	1	29	1 437	14	39	1 579	2	262	1 896
Allemagne	152	44	19	28	23	266	148	45	-	24	253	470	143	51	-	8	27	229
Grande-Bretagne	513	21	17 154	1 722	1	19 411	786	-	16 612	941	4	18 343	538	-	18 101	3 015	3	21 657
Autre zone Européenne	118	3	1 999	176	11	2 307	100	4	1 643	169	9	1 925	87	4	1 837	102	9	2 039
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	869	157	20 768	1 927	126	23 847	1 109	107	19 935	1 135	336	22 622	837	113	28 194	3 134	344	32 622

Ajustement pour l'exposition au collatéral	2019						2019						2018					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total			
Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	869	157	671	126	1 823	1 109	107	587	336	2 139	837	113	2 185	344	3 479			

(1) Les montants d'exposition représentent le montant brut de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T1 2020						T4 2019					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 938	52	1 938	–	–	0%	1 654	49	1 654	–	–	0%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	95	–	95	–	–	0%	95	–	95	–	–	0%
4	Institutions financières	2 456	2 608	2 456	252	960	35%	1 922	2 507	1 922	129	615	30%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	4 362	727	4 362	202	3 394	74%	3 575	972	3 575	250	2 624	69%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 551	1 337	4 551	242	2 778	58%	4 580	1 550	4 580	309	2 843	58%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	5 443	92	5 443	35	2 090	38%	5 137	82	5 137	32	1 927	37%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	140	–	140	–	140	100%	136	–	136	–	136	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	34	6	34	–	23	68%	34	5	34	–	23	68%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 566	–	3 566	–	2 704	76%	3 372	–	3 372	–	2 255	67%
14	Total	22 589	4 822	22 589	731	12 095	52%	20 509	5 165	20 509	720	10 429	49%

		T3 2019						T2 2019					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 444	49	1 444	–	496	34%	1 293	47	1 293	–	786	61%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	95	–	95	–	–	0%	20	–	20	–	–	0%
4	Institutions financières	667	2 583	667	237	452	50%	444	2 546	444	202	496	77%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	3 058	645	3 058	109	1 986	63%	3 022	570	3 022	95	1 933	62%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 821	92	4 821	18	1 987	41%	4 943	86	4 943	17	2 000	40%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 782	38	4 782	19	1 802	38%	4 406	39	4 406	19	1 669	38%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	118	–	118	–	118	100%	108	–	108	–	108	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	35	3	35	–	24	69%	32	16	32	–	21	66%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	4	–	4	–	7	175%
13	Autres actifs ⁽²⁾	2 836	–	2 836	–	2 040	72%	2 886	–	2 886	–	2 387	83%
14	Total	17 860	3 410	17 860	383	8 911	49%	17 158	3 304	17 158	333	9 407	54%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des déductions directes de capital, des expositions hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T1 2020										T4 2019									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques											Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾										Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 938	-	-	-	-	-	-	-	-	1 938	1 654	-	-	-	-	-	-	-	-	1 654
2	Organismes publics hors administration centrale	95	-	-	-	-	-	-	-	-	95	95	-	-	-	-	-	-	-	-	95
3	Banques multilatérales de développement	71	-	-	-	-	-	-	-	-	71	71	-	-	-	-	-	-	-	-	71
4	Institutions financières	-	-	2 096	-	-	-	541	-	-	2 708	-	-	1 795	-	-	256	-	-	-	2 051
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1 171	-	-	-	-	-	3 393	-	-	4 564	1 202	-	-	-	-	2 623	-	-	-	3 825
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 089	-	-	-	-	3 704	-	-	-	4 793	1 099	-	-	-	3 790	-	-	-	-	4 889
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	521	-	-	4 089	8	820	40	-	-	5 478	686	-	-	3 607	9	829	38	-	-	5 169
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	140	-	-	140	-	-	-	-	-	136	-	-	-	136
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	12	-	-	-	-	-	21	1	-	34	12	-	-	-	-	21	1	-	-	34
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	4	-	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	731	-	164	-	-	-	2 671	-	-	3 566	704	-	515	-	-	2 153	-	-	-	3 372
14	Total	5 628	-	2 260	4 089	8	4 524	6 806	5	-	23 320	5 452	-	2 310	3 607	9	4 619	5 227	5	-	21 229

		T3 2019										T2 2019									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques											Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾										Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	948	-	-	-	-	-	496	-	-	1 444	507	-	-	-	-	786	-	-	-	1 293
2	Organismes publics hors administration centrale	95	-	-	-	-	-	-	-	-	95	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20
3	Banques multilatérales de développement	-	-	564	-	-	-	340	-	-	904	-	-	188	-	-	458	-	-	-	646
4	Institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1 181	-	-	-	-	-	1 986	-	-	3 167	1 183	-	-	-	-	1 934	-	-	-	3 117
7	Portefeuilles de détail réglementaires	2 191	-	-	-	-	2 648	-	-	-	4 839	2 292	-	-	-	2 668	-	-	-	-	4 960
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	678	-	-	3 244	9	833	37	-	-	4 801	620	-	-	2 986	11	758	50	-	-	4 425
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	118	-	-	118	-	-	-	-	-	108	-	-	-	108
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	11	-	-	-	-	-	23	1	-	35	11	-	-	-	-	20	1	-	-	32
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	4	-	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	657	-	174	-	-	-	2 005	-	-	2 836	499	-	-	-	-	2 387	-	-	-	2 886
14	Total	5 761	-	738	3 244	9	3 481	5 005	5	-	18 243	5 132	-	188	2 986	11	3 426	5 743	5	-	17 491

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des déductions directes de capital, des expositions hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T1 2020												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	939	–	0%	939	0,08%	54 442	5,2%	10	1,1%	–	
	0.15 à < 0.25	328	–	0%	328	0,19%	17 632	5,5%	8	2,3%	–	
	0.25 à < 0.50	495	–	0%	495	0,36%	20 524	5,8%	19	3,8%	–	
	0.50 à < 0.75	298	–	0%	298	0,61%	9 144	6,7%	19	6,3%	–	
	0.75 à < 2.50	418	–	0%	418	1,25%	13 084	6,8%	43	10,2%	–	
	2.50 à < 10.00	107	–	0%	107	4,64%	3 249	4,0%	14	13,1%	–	
	10.00 à < 100.00	59	–	0%	59	29,15%	1 345	3,0%	10	17,4%	1	
	100.00 (défaut)	41	–	0%	41	100,00%	584	2,8%	5	12,1%	1	
	Sous-total	2 685	–	0%	2 685	2,71%	120 004	5,6%	128	4,7%	2	4
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	23 906	14 433	49%	30 979	0,07%	194 404	19,6%	1 115	3,6%	4	
	0.15 à < 0.25	6 964	1 179	65%	7 736	0,19%	33 126	21,7%	706	9,1%	3	
	0.25 à < 0.50	7 174	1 094	72%	7 964	0,35%	31 376	22,1%	1 095	13,7%	6	
	0.50 à < 0.75	2 440	206	70%	2 585	0,61%	10 193	22,4%	547	21,2%	4	
	0.75 à < 2.50	2 156	189	72%	2 294	1,24%	10 663	21,7%	746	32,5%	6	
	2.50 à < 10.00	526	24	80%	545	4,63%	3 071	21,6%	384	70,4%	5	
	10.00 à < 100.00	178	2	155%	180	26,29%	1 175	23,0%	233	129,1%	11	
	100.00 (défaut)	87	2	95%	89	100,00%	664	21,9%	126	141,7%	11	
	Sous-total	43 431	17 129	52%	52 372	0,51%	284 672	20,6%	4 952	9,5%	50	36
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	724	5 194	39%	2 773	0,05%	704 318	77,1%	76	2,8%	1	
	0.15 à < 0.25	179	389	69%	449	0,20%	213 941	82,6%	42	9,4%	1	
	0.25 à < 0.50	262	343	68%	496	0,36%	188 990	80,4%	70	14,2%	1	
	0.50 à < 0.75	190	158	74%	306	0,63%	71 928	75,8%	66	21,5%	1	
	0.75 à < 2.50	588	221	77%	758	1,44%	244 190	80,6%	328	43,2%	9	
	2.50 à < 10.00	397	43	112%	445	4,48%	220 489	84,7%	441	99,2%	17	
	10.00 à < 100.00	60	3	67%	62	22,42%	30 512	84,6%	139	225,6%	12	
	100.00 (défaut)	25	–	5%	24	100,00%	4 322	72,0%	36	147,1%	15	
	Sous-total	2 425	6 351	45%	5 313	1,41%	1 678 690	79,0%	1 198	22,6%	57	198
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 016	2 059	45%	2 949	0,06%	119 322	50,6%	276	9,3%	1	
	0.15 à < 0.25	895	199	63%	1 021	0,20%	48 810	56,1%	254	24,9%	1	
	0.25 à < 0.50	1 399	256	68%	1 574	0,37%	73 714	57,4%	571	36,3%	3	
	0.50 à < 0.75	1 119	213	82%	1 293	0,63%	58 525	59,4%	668	51,7%	5	
	0.75 à < 2.50	2 922	226	76%	3 094	1,36%	195 679	62,5%	2 294	74,1%	27	
	2.50 à < 10.00	868	45	77%	902	4,22%	67 682	67,1%	924	102,4%	25	
	10.00 à < 100.00	185	2	70%	186	22,23%	11 831	65,7%	288	154,9%	27	
	100.00 (défaut)	104	3	56%	105	100,00%	7 399	58,5%	155	147,7%	53	
	Sous-total	9 508	3 003	54%	11 124	2,20%	582 962	58,1%	5 430	48,8%	142	142

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T1 2020												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 597	3 259	76%	5 193	0,08%	729	45,1%	2,48	1 243	23,9%	2
	0.15 à < 0.25	11 817	9 295	85%	23 049	0,20%	3 610	37,5%	2,62	7 785	33,8%	17
	0.25 à < 0.50	10 136	4 748	85%	15 919	0,36%	2 379	34,7%	2,44	6 668	41,9%	20
	0.50 à < 0.75	8 154	2 692	83%	11 689	0,56%	2 661	32,9%	2,18	5 147	44,0%	21
	0.75 à < 2.50	14 381	3 651	82%	19 138	1,15%	6 509	33,6%	1,86	11 227	58,7%	74
	2.50 à < 10.00	2 613	367	80%	3 178	4,62%	1 352	28,0%	1,70	2 401	75,6%	41
	10.00 à < 100.00	186	23	79%	209	17,34%	64	34,2%	1,01	331	157,9%	13
	100.00 (défaut)	346	18	16%	366	100,00%	193	29,4%	1,04	451	123,2%	118
	Sous-total	49 230	24 053	83%	78 741	1,20%	17 497	35,4%	2,27	35 253	44,8%	306
États souverains	0.00 à < 0.15	36 718	4 620	97%	42 731	0,01%	579	7,4%	2,40	543	1,3%	-
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.75 à < 2.50	9	-	0%	9	1,03%	1	18,5%	3,16	4	44,3%	-
	2.50 à < 10.00	65	5	81%	71	5,07%	4	14,1%	1,00	32	44,0%	1
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	36 792	4 625	97%	42 811	0,02%	584	7,4%	2,40	579	1,4%	1
Institutions financières	0.00 à < 0.15	1 943	197	0%	2 255	0,04%	58	46,7%	1,18	312	13,8%	-
	0.15 à < 0.25	250	264	95%	514	0,21%	25	28,0%	1,38	117	22,8%	-
	0.25 à < 0.50	34	78	96%	163	0,36%	8	14,6%	1,23	31	19,3%	-
	0.50 à < 0.75	-	21	59%	21	0,56%	4	50,5%	1,30	14	66,0%	-
	0.75 à < 2.50	33	6	100%	53	0,86%	12	54,3%	1,00	46	87,7%	-
	2.50 à < 10.00	-	-	0%	-	3,19%	2	42,6%	1,00	-	0%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	2 260	566	61%	3 006	0,11%	109	41,9%	1,21	520	17,3%	-
Total (tous les portefeuilles)		146 331	55 727	69%	196 052	0,84%	2 684 518	27,9%	2,00	48 060	26,1%	558
												717

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	780	–	–	780	0,07%	53 452	5,9%	9	1,1%	–	
	0.15 à < 0.25	334	–	–	334	0,20%	17 743	5,4%	8	2,3%	–	
	0.25 à < 0.50	502	–	–	502	0,36%	20 505	6,4%	21	4,2%	–	
	0.50 à < 0.75	289	–	–	289	0,60%	9 271	6,6%	18	6,3%	–	
	0.75 à < 2.50	422	–	–	422	1,32%	14 027	7,9%	54	12,7%	–	
	2.50 à < 10.00	148	–	–	148	4,33%	4 150	6,6%	29	19,9%	–	
	10.00 à < 100.00	60	–	–	60	28,27%	1 414	3,0%	11	17,6%	–	
	100.00 (défaut)	35	–	–	35	100,00%	602	3,0%	5	15,0%	2	
	Sous-total	2 570	–	–	2 570	2,70%	121 164	6,3%	155	6,0%	2	3
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	24 487	14 376	50%	31 626	0,07%	196 837	19,6%	1 137	3,6%	4	
	0.15 à < 0.25	6 467	986	68%	7 139	0,19%	31 425	22,0%	659	9,2%	3	
	0.25 à < 0.50	5 939	911	70%	6 572	0,34%	26 307	22,6%	921	14,0%	5	
	0.50 à < 0.75	2 448	198	72%	2 591	0,61%	10 183	22,5%	555	21,4%	4	
	0.75 à < 2.50	2 305	222	69%	2 458	1,29%	10 969	22,3%	841	34,2%	7	
	2.50 à < 10.00	668	50	68%	702	4,52%	3 830	21,5%	488	69,4%	7	
	10.00 à < 100.00	189	4	122%	193	23,85%	1 213	22,9%	251	130,2%	10	
	100.00 (défaut)	91	3	86%	93	100,00%	707	21,6%	132	141,8%	12	
	Sous-total	42 594	16 750	52%	51 374	0,54%	281 471	20,6%	4 984	9,7%	52	36
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	723	5 324	40%	2 873	0,05%	704 204	77,6%	81	2,8%	1	
	0.15 à < 0.25	187	379	75%	471	0,19%	204 518	83,4%	44	9,4%	1	
	0.25 à < 0.50	305	327	73%	544	0,36%	181 889	80,4%	77	14,2%	2	
	0.50 à < 0.75	217	155	77%	336	0,63%	75 335	76,5%	73	21,7%	2	
	0.75 à < 2.50	601	250	79%	798	1,43%	258 658	81,8%	347	43,5%	10	
	2.50 à < 10.00	413	51	105%	467	4,52%	223 005	85,4%	469	100,4%	17	
	10.00 à < 100.00	70	4	63%	73	22,42%	30 381	83,6%	164	223,6%	14	
	100.00 (défaut)	24	–	5%	24	100,00%	4 197	72,6%	50	208,5%	14	
	Sous-total	2 540	6 490	47%	5 586	1,42%	1 682 187	79,6%	1 305	23,4%	61	196
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 051	2 043	45%	2 977	0,06%	118 678	50,9%	276	9,3%	1	
	0.15 à < 0.25	824	214	67%	967	0,20%	46 048	54,3%	229	23,7%	1	
	0.25 à < 0.50	1 403	250	71%	1 579	0,36%	77 925	56,9%	562	35,6%	3	
	0.50 à < 0.75	1 058	199	81%	1 219	0,63%	54 037	59,0%	624	51,2%	5	
	0.75 à < 2.50	2 978	219	75%	3 143	1,38%	195 759	62,2%	2 340	74,5%	28	
	2.50 à < 10.00	966	59	76%	1 011	4,33%	70 111	65,6%	1 017	100,6%	29	
	10.00 à < 100.00	273	4	72%	276	18,59%	15 379	64,9%	396	143,6%	33	
	100.00 (défaut)	103	3	70%	105	100,00%	6 923	57,8%	188	178,6%	49	
	Sous-total	9 656	2 991	54%	11 277	2,31%	584 860	57,8%	5 632	49,9%	149	138

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 592	3 561	76%	5 440	0,09%	741	46,2%	2,45	1 394	25,7%	2
	0.15 à < 0.25	11 712	8 346	84%	21 924	0,20%	3 654	37,5%	2,61	7 408	33,8%	16
	0.25 à < 0.50	9 906	4 930	90%	15 929	0,36%	2 388	35,1%	2,46	6 661	41,8%	20
	0.50 à < 0.75	7 624	2 477	81%	11 092	0,56%	2 641	33,0%	2,21	4 953	44,6%	20
	0.75 à < 2.50	14 225	3 081	83%	18 503	1,15%	6 180	33,4%	1,94	10 793	58,3%	72
	2.50 à < 10.00	2 343	355	79%	2 929	4,65%	1 295	28,4%	1,66	2 244	76,6%	39
	10.00 à < 100.00	215	27	70%	242	16,98%	61	32,6%	1,07	349	144,4%	14
	100.00 (défaut)	382	213	2%	599	100,00%	200	27,5%	1,23	580	96,9%	112
	Sous-total	47 999	22 990	83%	76 658	1,51%	17 160	35,5%	2,29	34 382	44,8%	295
États souverains	0.00 à < 0.15	28 939	4 470	97%	34 857	0,01%	575	8,9%	2,44	563	1,6%	-
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	2.50 à < 10.00	63	9	89%	72	5,07%	4	14,1%	1,00	31	44,0%	1
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	29 002	4 479	97%	34 929	0,02%	579	8,9%	2,43	594	1,7%	1
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 901	388	0%	3 400	0,06%	67	48,1%	1,42	640	18,9%	1
	0.15 à < 0.25	226	263	95%	489	0,21%	22	26,2%	1,53	104	21,2%	-
	0.25 à < 0.50	20	83	90%	154	0,36%	10	12,4%	1,53	23	15,4%	-
	0.50 à < 0.75	3	25	50%	28	0,56%	5	50,1%	1,44	19	67,4%	-
	0.75 à < 2.50	109	6	100%	127	0,86%	14	45,6%	1,00	93	73,5%	1
	2.50 à < 10.00	1	-	0%	1	3,15%	3	47,9%	1,00	1	153,1%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	3 260	765	45%	4 199	0,11%	121	44,2%	1,43	880	21,0%	2
Total (tous les portefeuilles)	137 621	54 465	68%	186 593	0,99%	2 687 542	29,3%	2,30	47 932	24,1%	562	699

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux de l'actif pondéré en fonction des risques expliquant les variations de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon l'approche NI.

	T1 2020	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019
	a				
1 Actif pondéré en fonction des risques au début	49 546	49 045	47 395	47 097	46 640
2 Taille du portefeuille ⁽¹⁾	391	544	1 511	93	721
3 Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(41)	(2)	(127)	49	(254)
4 Mises à jour des modèles ⁽³⁾	(17)	(32)	397	30	–
5 Méthode et politique ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	36	(9)	(131)	126	(10)
8 Autres ⁽⁷⁾	–	–	–	–	–
9 Actif pondéré en fonction des risques à la fin	49 915	49 546	49 045	47 395	47 097

(1) Variations organiques dans la taille et la composition de l'actif (y compris la création de nouvelles entreprises et l'échéance des prêts) à l'exclusion des acquisitions et de la cession d'entités.

(2) Variations dans l'évaluation de la qualité des actifs de la banque dues à des changements dans le risque lié à l'emprunteur, tels que la migration des notes, le rééquilibrage des paramètres ou des effets similaires.

(3) Variations dues à l'implantation de modèle, la modification de la portée de modèle ou des modifications visant à corriger les faiblesses de modèle.

(4) Variations dans la méthodologie en raison de changements réglementaires, y compris les révisions réglementaires et nouveaux règlements.

(5) Variation dans l'actif en raison d'acquisitions et/ou de cessions d'entités.

(6) Variations causées par les mouvements du marché tel que la fluctuation du taux de change.

(7) Cette catégorie regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée – Backtesting ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	2020						2019					
	T1						T4					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,74%	0,54%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,78%	0,57%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,33%	0,31%	20,77%	9,01%	96,69%	91,15%	0,33%	0,34%	20,79%	7,00%	95,92%	90,44%
Crédit rotatif admissible ⁽⁸⁾	1,35%	1,21%	85,09%	79,24%	106,14%	102,91%	1,37%	1,21%	85,19%	79,63%	105,72%	102,80%
Particuliers - autres	1,54%	0,98%	66,70%	57,99%	94,91%	86,75%	1,62%	1,00%	66,54%	60,65%	95,31%	90,00%
Autres que particuliers ⁽⁹⁾												
Entreprises	1,06%	0,44%	40,93%	33,09%	80,14%	85,53%	1,03%	0,37%	37,64%	29,80%	82,09%	85,20%
États souverains ⁽¹⁰⁾	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,05%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽¹⁰⁾	0,36%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,37%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

	2019											
	T3						T2					
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾												
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,77%	0,64%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,80%	0,66%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,33%	0,33%	21,11%	7,92%	94,97%	92,74%	0,34%	0,31%	21,51%	8,16%	95,95%	78,17%
Crédit rotatif admissible ⁽⁸⁾	1,36%	1,23%	85,54%	79,16%	105,23%	102,40%	1,34%	1,20%	79,88%	73,65%	100,40%	102,32%
Particuliers - autres	1,60%	1,08%	66,58%	60,99%	95,66%	87,34%	1,63%	1,07%	66,80%	59,42%	94,94%	88,39%
Autres que particuliers ⁽⁹⁾												
Entreprises	1,02%	0,33%	36,58%	31,11%	81,15%	83,54%	1,01%	0,37%	34,65%	30,41%	84,18%	85,45%
États souverains ⁽¹⁰⁾	0,05%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,07%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.
Institutions financières ⁽¹⁰⁾	0,36%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,35%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T1 2020 les pourcentages estimés sont en date du 31 décembre 2018 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) Les variations des paramètres PCD et ECD des prêts de la classe d'actif crédit rotatif admissible de la clientèle particulier s'expliquent par des révisions, en T3 2019, des modèles PCD et ECD des cartes de crédit.

(9) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(10) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(en millions de dollars canadiens)

	T1 2020					T4 2019				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	948	103	100%	1 000	1 060	1 010	95	100%	1 057	1 121

	T3 2019					T2 2019				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	964	98	100%	1 014	1 074	839	102	100%	890	943

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T1 2020					T4 2019						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 414	7 854		1,4	14 375	4 035	2 033	6 845		1,4	12 429	3 568
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					8 525	1 132					6 933	1 071
6	Total						5 167						4 639

		T3 2019					T2 2019						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 203	6 696		1,4	12 459	4 060	2 122	6 460		1,4	12 015	4 087
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					7 501	1 079					7 142	966
6	Total						5 139						5 053

(1) Exclut l'exposition et l'actif pondéré en fonction des risques pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T1 2020		T4 2019		T3 2019		T2 2019		T1 2019	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée											
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	9 981	1 364	8 628	1 200	8 652	1 139	8 340	1 151	6 845	1 020
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	9 981	1 364	8 628	1 200	8 652	1 139	8 340	1 151	6 845	1 020

RCC3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T1 2020									T4 2019								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		9	-	-	-	-	-	-	-	9	7	-	-	-	-	-	-	-	7
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	513	-	-	513	-	-	-	-	-	454	-	-	454
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		9	-	-	-	-	513	-	-	522	7	-	-	-	-	454	-	-	461

		T3 2019									T2 2019								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		11	-	-	-	-	-	-	-	11	18	-	-	-	-	-	-	-	18
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	648	-	-	648	-	-	-	-	-	436	-	-	436
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		11	-	-	-	-	648	-	-	659	18	-	-	-	-	436	-	-	454

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T1 2020								
	a	b	c	d	e	f	g	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 584	0,07%	487	50,1%	0,71	332	21,0%
	0.15 à < 0.25	3 569	0,17%	551	49,2%	2,81	874	24,5%
	0.25 à < 0.50	707	0,36%	235	37,9%	1,94	330	46,7%
	0.50 à < 0.75	938	0,56%	214	40,5%	3,28	365	38,9%
	0.75 à < 2.50	839	0,91%	584	47,2%	1,83	637	75,9%
	2.50 à < 10.00	110	3,67%	51	36,1%	1,08	108	98,2%
	10.00 à < 100.00	–	13,82%	1	46,5%	1,00	–	0,0%
	100.00 (défaut)	9	100,00%	3	37,2%	1,38	13	144,4%
	Sous-total	7 756	0,46%	2 126	46,9%	2,23	2 659	34,3%
États souverains	0.00 à < 0.15	7 197	0,03%	168	11,8%	1,23	138	1,9%
	0.15 à < 0.25	41	0,21%	1	11,6%	0	2	4,9%
	0.25 à < 0.50	–	0,36%	1	12,0%	1	–	0,0%
	0.50 à < 0.75	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%
	0.75 à < 2.50	4	1,03%	1	12,8%	1,00	1	25,0%
	2.50 à < 10.00	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	7 242	0,04%	171	11,8%	1,23	141	1,9%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	5 974	0,06%	57	49,6%	0,57	888	14,9%
	0.15 à < 0.25	2 616	0,16%	34	47,7%	0,47	819	31,3%
	0.25 à < 0.50	132	0,36%	15	50,3%	0,09	67	50,8%
	0.50 à < 0.75	30	0,56%	15	48,7%	0,87	19	63,3%
	0.75 à < 2.50	64	1,11%	20	45,6%	1,19	60	93,8%
	2.50 à < 10.00	1	3,09%	2	50,4%	0,03	1	100,0%
	10.00 à < 100.00	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%
	100.00 (défaut)	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%
	Sous-total	8 817	0,10%	143	49,0%	0,54	1 854	21,0%
Total de tous les portefeuilles		23 815	0,20%	2 440	37,0%	1,23	4 654	19,5%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés de risque à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019									
	a	b	c	d	e	f	g		
	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾		
Fourchette de PD ⁽¹⁾									
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 541	0,06%	496	53,1%	2,55	265	10,4%	
	0.15 à < 0.25	2 113	0,19%	507	48,0%	1,92	845	40,0%	
	0.25 à < 0.50	673	0,36%	258	43,4%	2,13	372	55,3%	
	0.50 à < 0.75	866	0,56%	201	43,7%	2,99	334	38,6%	
	0.75 à < 2.50	816	0,91%	606	47,8%	1,63	692	84,8%	
	2.50 à < 10.00	56	4,52%	53	35,8%	1,26	58	103,6%	
	10.00 à < 100.00	9	13,84%	6	37,6%	1,61	13	144,4%	
	100.00 (défaut)	5	100,00%	2	21,6%	4,98	2	40,0%	
	Sous-total	7 079	0,41%	2 129	48,7%	2,26	2 581	36,5%	
États souverains	0.00 à < 0.15	5 988	0,03%	171	11,7%	1,52	128	2,1%	
	0.15 à < 0.25	2	0,21%	1	11,6%	–	–	0,0%	
	0.25 à < 0.50	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	0.50 à < 0.75	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	0.75 à < 2.50	7	1,03%	1	12,8%	1,00	2	28,6%	
	2.50 à < 10.00	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	10.00 à < 100.00	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	100.00 (défaut)	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	Sous-total	5 997	0,04%	173	11,7%	1,51	130	2,2%	
Institutions financières	0.00 à < 0.15	5 699	0,06%	57	46,8%	0,74	896	15,7%	
	0.15 à < 0.25	1 274	0,16%	33	50,7%	0,25	396	31,1%	
	0.25 à < 0.50	45	0,36%	16	48,8%	0,17	20	44,4%	
	0.50 à < 0.75	143	0,56%	18	49,0%	0,50	102	71,3%	
	0.75 à < 2.50	71	1,15%	23	46,6%	0,77	60	84,5%	
	2.50 à < 10.00	–	3,09%	2	38,4%	0,41	–	0,0%	
	10.00 à < 100.00	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	100.00 (défaut)	–	0,0%	–	0,0%	–	–	0,0%	
	Sous-total	7 232	0,10%	149	47,6%	0,65	1 474	20,4%	
Total de tous les portefeuilles		20 308	0,19%	2 451	37,0%	1,31	4 185	20,6%	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés de risque à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T1 2020						T4 2019					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée			Non séparée	Séparée	Non séparée			
Trésorerie	-	6 714	-	857	26 402	16 037	-	5 506	-	1 315	25 066	20 889
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	-	49	-	985	14 777	14 699	28	36	-	952	16 794	13 141
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	12	-	18	14 215	16 978	-	78	-	10	11 702	13 953
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	59	55	-	3	42 540	39 162	64	54	-	-	33 609	29 870
Autres titres de créance	-	33	-	-	2 228	749	-	29	-	-	1 875	691
Titres de participation	-	-	-	-	59 905	76 203	-	-	-	-	53 522	67 085
Total	59	6 863	-	1 863	160 067	163 828	92	5 703	-	2 277	142 568	145 629

	T3 2019						T2 2019					
	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres	
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée			Non séparée	Séparée	Non séparée			
Trésorerie	-	5 732	-	545	19 764	13 928	-	5 020	-	660	20 376	17 190
Valeurs mobilières émises ou garanties par												
Le gouvernement du Canada	-	35	-	1 106	10 593	11 486	7	58	-	956	12 440	9 910
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	75	-	66	11 464	14 587	-	32	-	51	11 068	13 871
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	63	71	-	-	34 661	30 461	64	63	-	7	20 169	15 843
Autres titres de créance	-	15	-	-	1 691	446	-	15	-	-	2 101	1 851
Titres de participation	-	-	-	-	59 136	69 240	-	-	-	-	50 418	59 758
Total	63	5 928	-	1 717	137 309	140 148	71	5 188	-	1 674	116 572	118 423

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus

	T1 2020		T4 2019		T3 2019		T2 2019		T1 2019	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	4 923	2 211	3 959	1 878	3 481	1 255	3 005	936	1 943	252
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	-	-	142	-	150	-	162	-	161	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	4 923	2 211	4 101	1 878	3 631	1 255	3 167	936	2 104	252
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	-	52	-	45	-	34	1	27	5	7
Juste valeur négative (passif)	(120)	-	(101)	-	(93)	-	(78)	-	(42)	-

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T1 2020		T4 2020		T3 2019		T2 2019		T1 2019	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		174		161		193		181		276
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	1 794	35	1 797	36	1 401	29	1 182	24	1 088	21
3 i) Dérivés de gré à gré	74	1	63	1	25	1	36	1	51	1
4 ii) Marchés dérivés organisés	1 602	32	1 680	34	1 292	26	1 077	22	917	18
5 iii) Cessions temporaires de titres	118	2	54	1	84	2	69	1	120	2
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	1 802		733		764		2 117		2 123	
8 Dépôt de garantie initial non séparé	51	-	46	-	44	-	45	-	127	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	159	139	168	125	235	164	389	157	482	255
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T1 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	i	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	653	–	653	2 587	–	2 587	749	–	749
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	2 057	–	2 057	237	–	237
3	Cartes de crédit	653	–	653	–	–	–	12	–	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	530	–	530	500	–	500
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	271	–	271	777	–	777
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	7	–	7
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	257	–	257	770	–	770
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	14	–	14	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T4 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	i	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	668	–	668	2 319	–	2 319	759	–	759
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	1 792	–	1 792	247	–	247
3	Cartes de crédit	668	–	668	–	–	–	12	–	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	527	–	527	500	–	500
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	289	–	289	729	–	729
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	9	–	9
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	275	–	275	720	–	720
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	14	–	14	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T3 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	i	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	671	–	671	2 452	–	2 452	1 082	–	1 082
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	1 940	–	1 940	270	–	270
3	Cartes de crédit	671	–	671	–	–	–	12	–	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	512	–	512	800	–	800
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	282	–	282	729	–	729
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	9	–	9
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	270	–	270	720	–	720
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	12	–	12	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T2 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	i	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	675	–	675	2 162	–	2 162	1 148	–	1 148
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	1 850	–	1 850	336	–	336
3	Cartes de crédit	675	–	675	–	–	–	12	–	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	312	–	312	800	–	800
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	282	–	282	730	–	730
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	10	–	10
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	270	–	270	720	–	720
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	12	–	12	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T1 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1	–	1	4	–	4	18	–	18
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	3	–	3	9	–	9
3	Cartes de crédit	1	–	1	–	–	–	9	–	9
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	1	–	1	–	–	–
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	–	–	–	13	–	13
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	12	–	12
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	–	–	1	–	1
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T4 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	5	–	5	12	–	12	13	–	13
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	–	–	–	9	–	9	7	–	7
3	Cartes de crédit	5	–	5	–	–	–	6	–	6
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	3	–	3	–	–	–
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	1	–	1	15	–	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	12	–	12
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	1	–	1	3	–	3
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T3 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1	-	1	2	-	2	19	-	19
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2	-	2	13	-	13
3	Cartes de crédit	1	-	1	-	-	-	6	-	6
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	21	-	21
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	9	-	9
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T2 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	-	-	36	-	36
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	-	-	-	28	-	28
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	8	-	8
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	17	-	17
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	5	-	5
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	3 457	–	28	26	–	250	3 261	–	–	37	383	–	–	3	30	–	–
2 Titrisation classique	3 457	–	28	26	–	250	3 261	–	–	37	383	–	–	3	30	–	–
3 Dont titrisation	3 457	–	28	26	–	250	3 261	–	–	37	383	–	–	3	30	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	3 186	–	28	26	–	250	2 990	–	–	37	356	–	–	3	28	–	–
5 Dont de gros	271	–	–	–	–	–	271	–	–	–	27	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2019																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	3 223	–	28	25	–	–	3 276	–	–	–	385	–	–	–	31	–	–
2 Titrisation classique	3 223	–	28	25	–	–	3 276	–	–	–	385	–	–	–	31	–	–
3 Dont titrisation	3 223	–	28	25	–	–	3 276	–	–	–	385	–	–	–	31	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	2 934	–	28	25	–	–	2 987	–	–	–	356	–	–	–	29	–	–
5 Dont de gros	289	–	–	–	–	–	289	–	–	–	29	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T3 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 351	–	28	26	–	–	3 405	–	–	–	398	–	–	–	32	–	–
2	Titrisation classique	3 351	–	28	26	–	–	3 405	–	–	–	398	–	–	–	32	–	–
3	Dont titrisation	3 351	–	28	26	–	–	3 405	–	–	–	398	–	–	–	32	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	3 069	–	28	26	–	–	3 123	–	–	–	370	–	–	–	30	–	–
5	Dont de gros	282	–	–	–	–	–	282	–	–	–	28	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T2 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 065	–	28	26	–	–	3 119	–	–	–	369	–	–	–	30	–	–
2	Titrisation classique	3 065	–	28	26	–	–	3 119	–	–	–	369	–	–	–	30	–	–
3	Dont titrisation	3 065	–	28	26	–	–	3 119	–	–	–	369	–	–	–	30	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	2 783	–	28	26	–	–	2 837	–	–	–	341	–	–	–	28	–	–
5	Dont de gros	282	–	–	–	–	–	282	–	–	–	28	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T1 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 469	–	57	–	–	237	789	500	–	36	110	80	–	3	9	6	–
2 Titrisation classique	1 469	–	57	–	–	237	789	500	–	36	110	80	–	3	9	6	–
3 Dont titrisation	1 469	–	57	–	–	237	789	500	–	36	110	80	–	3	9	6	–
4 Dont de détail sous-jacent	749	–	–	–	–	237	12	500	–	36	2	80	–	3	–	6	–
5 Dont de gros	720	–	57	–	–	–	777	–	–	–	108	–	–	–	9	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T4 2019																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 479	–	9	–	–	231	757	500	–	37	78	76	–	3	6	6	–
2 Titrisation classique	1 479	–	9	–	–	231	757	500	–	37	78	76	–	3	6	6	–
3 Dont titrisation	1 479	–	9	–	–	231	757	500	–	37	78	76	–	3	6	6	–
4 Dont de détail sous-jacent	759	–	–	–	–	231	28	500	–	37	2	76	–	3	–	6	–
5 Dont de gros	720	–	9	–	–	–	729	–	–	–	76	–	–	–	6	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T3 2019																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 802	–	9	–	–	254	757	800	–	40	79	126	–	3	6	10	–
2 Titrisation classique	1 802	–	9	–	–	254	757	800	–	40	79	126	–	3	6	10	–
3 Dont titrisation	1 802	–	9	–	–	254	757	800	–	40	79	126	–	3	6	10	–
4 Dont de détail sous-jacent	1 082	–	–	–	–	254	28	800	–	40	2	126	–	3	–	10	–
5 Dont de gros	720	–	9	–	–	–	729	–	–	–	77	–	–	–	6	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T2 2019																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	1 868	–	10	–	–	320	758	800	–	50	80	128	–	4	6	10	–
2 Titrisation classique	1 868	–	10	–	–	320	758	800	–	50	80	128	–	4	6	10	–
3 Dont titrisation	1 868	–	10	–	–	320	758	800	–	50	80	128	–	4	6	10	–
4 Dont de détail sous-jacent	1 148	–	–	–	–	320	28	800	–	50	2	128	–	4	–	10	–
5 Dont de gros	720	–	10	–	–	–	730	–	–	–	78	–	–	–	6	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques (APR)	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.